

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CRÊT DE LA MYA
Communes de La Pesse (39)
Siège Social : Mairie de La Pesse

**ENQUÊTE
SUR LA REPARTITION DES CHARGES**

Commune de LA PESSE

Du 6 au 20 décembre 2024

Dossier consultable aux heures d'ouverture de la mairie de La Pesse :

Le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Le mercredi de 9 h à 12 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Pièces incluses

- Présentation de l'enquête sur la répartition des charges
 - Répartition des charges par parcelle
 - Etat parcellaire
 - Plan de situation de l'association